



**EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL RÉGIONAL DE LA GUYANE**

Commission permanente du jeudi 05 avril 2007.

**Délibération n° 88 - 1ère ventilation 2007 des Dispositifs Régionaux**

L'an deux mille sept et le jeudi 05 avril à 09 heures 00, le Conseil Régional s'est réuni en Commission permanente à Cité Administrative Régionale «Salle de Commission Permanente», sous la présidence de Monsieur Antoine KARAM, Président de la Région Guyane.

**Étaient présents:** M. Antoine KARAM, Mme Chantal BERTHELOT, Mme Marie-José LALSIE, M. Jean-Paul FERREIRA, M. Serge FÉLIX, M. Bernard LOE-MIE.

**Étaient absents :** M. José GAILLOU, M. Georges ELFORT, Mme Muriel ICARÉ, Mme Céline BOURDON.

La commission permantenance statuant en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués

Vu le code général des Collectivités Territoriales ;

Entendu le rapport n°CP-000492 du Président du Conseil Régional ;

Entendu l'avis de la Commission Education-Formation Professionnelle en date du 3 avril 2007.

**DELIBERE**

**DONNE ACTE** à Monsieur le Président du Conseil Régional du présent rapport n°CP-000492.

**ARTICLE 1 : Décide d'affecter la somme de 779 727, 70 € (sept cent soixante-dix neuf mille sept cent vingt-sept Euros et soixante-dix centimes) au fonctionnement des dispositifs suivants :**

MISSION LOCALE REGIONALE DE LA GUYANE (MLRG) Fonctionnement 2007.....	351 350, 00 Euros
CENTRE REGIONAL INTERSERVICES D'EXPERTISE EN VALIDATION (CRIEV-ARIVADE) Fonctionnement 2007.....	302 411, 70 Euros
ARACT, Programme d'activités 2007 .....	26 337, 00 Euros
GRETA CENTRE EST, APP de Cayenne .....	25 000, 00 Euros
GRETA OUEST, APP de St Laurent.....	25 000, 00 Euros
OKA FORMATION, APP de Kourou .....	25 000, 00 Euros
CENTRE DE GESTION ET D'ECONOMIE RURALE DE LA GUYANE (CGERG) Formation-Accompagnement aux porteurs de projets agricoles .....	24 629, 00 Euros

**ARTICLE 2 :** Les crédits correspondants seront prélevés sur le Chapitre 931, Article 9310, Compte par nature 65731 du programme 152A du Budget 2007 de la Collectivité Régionale.

**ARTICLE 3 :** DONNE MANDAT à Monsieur le Président du Conseil Régional pour signer tous les actes afférents à ces opérations.

Fait et délibéré à Cayenne, le 5 avril 2007

**Certifié exécutoire,  
transmis à Monsieur le Préfet le :**

5 AVR. 2007

**Le Président du Conseil Régional**

Fait et délibéré à Cayenne,  
en séance publique, le 05 avril 2007.

**Le Président du Conseil Régional**



**Antoine KARAM**

POUR	CONTRE	ABSTENTION
6	0	0